

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

N°CT2019.4/111-1

L'an deux mil dix neuf, le deux octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Ange CADOT à Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Corinne DURAND à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Brigitte JEANVOINE à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Denis OZTORUN à Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Mehedi HENRY, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Luc CARVOUNAS.

Nombre de votants : 66

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/111-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191002-lmc112369-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

Vote(s) pour : 66
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/111-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112369-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

N°CT2019.4/111-1

OBJET : **Plan climat-air-énergie territorial - Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable 2018**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

CONSIDERANT que Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a réalisé son rapport relatif à la situation en matière de développement durable pour l'année 2018 ;

CONSIDERANT que ce rapport dresse le bilan des actions conduites par GPSEA en faveur de la transition écologique, économique et durable sur notre territoire au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et qu'il présente également les compétences opérationnelles du territoire portant sur les enjeux environnementaux (eau pluviale, eau potable, assainissement, collecte et traitement des déchets, propreté, équipements publics) ainsi que les missions stratégiques liées au développement urbain et durable, aux transports ou à l'attractivité économique et l'emploi ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel sur la situation en
UNIQUE: matière de développement durable pour l'année 2018.

FAIT A CRETEIL, LE DEUX OCTOBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/111-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112369-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/111-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112369-DE-1-1



RAPPORT
SUR LA SITUATION EN MATIERE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE
ANNEE 2018

Table des matières

EDITO.....	4
1. Une identité propre et une singularité au cœur de la région parisienne.....	5
1.1 La réalisation d'un « portrait de territoire »	5
1.2 Une interface avec les villes et la population.....	6
2. Le plan climat : une stratégie territoriale de transition écologique, économique et durable	8
2.1 Une stratégie territoriale de transition écologique, économique et durable.....	8
2.2 La préparation du plan climat.....	8
2.2.1 La réalisation et le partage du diagnostic	8
2.2.2 Un travail partenarial	9
3. Des réflexions sur l'agriculture, les déplacements et le tourisme.....	11
3.1 Le projet agricole et alimentaire	11
3.2 Le plan local de déplacements	12
3.3 La valorisation des atouts naturels et touristiques	13
4. Les actions favorisant la transition énergétique et la qualité de l'air	15
4.1 Les permanences info-énergie	15
4.2 Un outil d'éducation à la qualité de l'air	15
5. Des actions d'éducation au développement durable.....	16
5.1.1 Une nouvelle stratégie d'éducation au développement durable	16
5.1.2 La semaine européenne du développement durable.....	16
5.1.3 Animations dans les établissements scolaires	17
5.1.4 Les autres initiatives.....	18
5.1.5 La maison-exposition « Agir au quotidien chez soi »	18
6. Des projets œuvrant pour l'éco-exemplarité	19
6.1 La politique d'achats.....	19
Vers une flotte automobile plus vertueuse	20
6.2 Des actions de sensibilisation aux éco-gestes.....	21
6.3 Les équipements territoriaux	22
6.3.1 Un effort important engagé pour la rénovation	22
6.3.2 Des projets exemplaires.....	23
6.4 Des actions en matière d'économie d'énergie dans les bâtiments	24

6.5	La restauration collective pour Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes	26
6.5.1	Une offre de qualité pour les menus scolaires	26
6.5.2	Un effort important en matière de communication	27
7.	Des politiques publiques participant au développement durable	28
7.1	Développer une économie durable et solidaire	28
7.1.1	Un diagnostic socio-économique	28
7.1.2	Un engagement avec le Club d'entreprises CECAP	28
7.1.3	L'économie sociale et solidaire	29
7.2	Une offre complète et des projets pour favoriser la mobilité et des déplacements	29
7.2.1	Des projets majeurs de transports en commun et de mobilités douces	30
7.2.2	D'autres projets de transports d'envergure à l'étude	31
7.3	Une gestion des déchets optimisée	31
7.3.1	La collecte des déchets	32
7.3.2	Le traitement des déchets et leur valorisation	32
7.3.3	L'extension des consignes de tri	33
7.3.4	Un projet d'excellence : Valo'Marne à Créteil	33
7.4	La propreté urbaine	34
7.5	Développer le logement social et améliorer le parc immobilier bâti	35
7.5.1	Développer le logement social	35
7.5.2	Améliorer le parc immobilier bâti	35
7.5.3	Les aides au logement des plus démunis	35
7.5.4	L'information sur le logement (ADIL)	36
7.6	Renforcer la cohésion sociale et la solidarité	36
7.6.1	Les Contrats de Ville	36
7.6.2	L'insertion socio-professionnelle	37
7.7	Une gestion durable des ressources naturelles	38
7.7.1	La gestion de l'eau potable	38
7.7.2	L'assainissement	38
7.7.3	Le Massif de l'Arc boisé	40
7.7.4	La production florale et arboricole	41

1. Une identité propre et une singularité au cœur de la région parisienne

Depuis le 1er janvier 2016, les communautés de Plaine centrale du Val-de-Marne, du Haut Val-de-Marne et du Plateau Briard ainsi que la ville de Bonneuil-sur-Marne se sont regroupées pour devenir un établissement public territorial de la Métropole du Grand Paris, dénommé Grand Paris Sud Est Avenir.

Situé au sud-est de Paris, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'étend sur 99,84 km². Il s'étire des portes de Paris jusqu'à l'Arc boisé du sud-est francilien et au début du plateau agricole de la Brie.

Ce territoire regroupe 16 communes représentant 313 538 habitants au 1er janvier 2019 (population totale légale).

Il est constitué de zones très urbaines, à l'image de Créteil, ville préfecture de 92 388 habitants et d'espaces plus ruraux où se côtoient des communes de 2 545 habitants comme Périgny-sur-Yerres.

Grand Paris Sud Est Avenir est structuré par un réseau dense d'infrastructures ferroviaires (RER A et D, ligne 8 du métro et la future ligne 15 du métro Grand Paris Express à moyen terme), un maillage routier et autoroutier important et la présence du Port de Bonneuil-sur-Marne, l'une des trois principales plateformes multimodales franciliennes.

L'importance des équipements culturels, sportifs et de loisirs, de recherche et d'enseignement supérieur comme l'Université de Paris Est-Créteil, ou de santé avec 5 centres hospitaliers ainsi que le dynamisme du tissu économique local font de Grand Paris Sud Est Avenir un pôle de développement majeur du sud-est parisien.

Situé à l'articulation des corridors écologiques de la Seine, de la Marne et de la ceinture verte régionale, l'Établissement public territorial présente un autre atout : un patrimoine naturel riche et diversifié, véritable poumon vert de la Métropole du Grand Paris. GPSEA se distingue des autres territoires métropolitains par la présence inédite d'espaces agricoles et forestiers d'envergure régionale, une géographie singulière et un réseau hydrographique exceptionnel.

Face à ces diversités et ces contrastes, l'enjeu principal est de développer le territoire tout en participant à la lutte contre le changement climatique, en préservant les milieux et ressources existants et en favorisant des dynamiques d'aménagement durable.

1.1 La réalisation d'un « portrait de territoire »

La Direction de l'Observatoire a vocation à rassembler et à produire les informations nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques menées sur le territoire. Elle est ainsi chargée de produire des travaux cartographiques et statistiques garantissant le partage d'informations, notamment à destination des habitants de GPSEA.

En 2017, a été réalisé un premier « portrait de territoire » (<https://sudestavenir.fr/le-territoire/notre-identite/observatoire/>) et un ensemble de cartes permettant de mieux comprendre les différentes réalités de GPSEA.

En 2018, l'Observatoire a poursuivi ces actions en mettant à jour ce portrait de territoire. Il a par ailleurs affirmé une triple ambition : analyser les grandes caractéristiques territoriales de GPSEA, mesurer la trajectoire de son développement et co-construire et partager cette connaissance avec les partenaires.

A ce titre, le réseau des partenaires de GPSEA réunis au sein de l'Observatoire Economique, Social et Environnemental, a été mobilisé pour contribuer à l'élaboration du plan climat.

« A venir »

La Direction de l'Observatoire poursuivra ses actions en accentuant la logique de partage des données et en mettant à disposition des communes tout un ensemble de données par le biais d'un nouveau logiciel SIG (Système d'Information Géographique).

Les trois grands axes de travail sont :

- Accompagner les autres Directions dans la mise en œuvre des compétences de GPSEA
- Imaginer le territoire de demain pour se projeter sur les enjeux de demain pour lui permettre de bâtir son projet de territoire
- Donner les clés de compréhension du territoire en mettant à disposition du public des chiffres-clés, des cartes, des illustrations, ...

1.2 Une interface avec les villes et la population

• La Délégation Relation et Appui au Territoire (DRAT)

La DRAT a été créée pour assurer l'interface entre les villes, les directions de GPSEA et les partenaires institutionnels. Elle assure un soutien plus appuyé aux communes de moins de 12 000 habitants.

Elle anime et organise des réunions de travail avec les Directeurs Généraux des 16 communes. Elle travaille au quotidien avec les élus et les services des villes et les sensibilise au développement durable dans la rédaction de marchés publics, dans les révisions des Plans Locaux d'Urbanisme, dans les programmations de travaux dans les bâtiments transférés ou de voirie, ainsi que dans la préparation de projets structurants.

Au titre des Plans Locaux d'Urbanisme, la DRAT finalise les procédures engagées par les communes, réalise les procédures de modification des PLU ; appuie les communes sur des questions spécifiques liées au droit du sol ; anime et organise le Club Urbanisme ; et propose des conseils aux usagers des communes de moins de 12 000 habitants ainsi qu'à Ormesson-sur-Marne et Noisieu, en lien avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE94). Elle accompagne ces villes sur les actions d'aménagement dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement, en lien avec les Directions supports et des partenaires institutionnels.

Au niveau administratif, la Délégation Relation et Appui au Territoire appuie au quotidien les communes en matière administrative et marchés publics. Elle fournit un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage sur certains dossiers spécifiques (Exemples : Marché de restauration scolaire et CCAS et marché de transport scolaire pour les communes de Marolles-en-Brie, Santeny, Mandres-les-Roses et Périgny-sur-Yerres ; marchés publics pour les travaux de voirie et d'éclairage public). La DRAT accompagne également la démarche d'achats groupés pour les villes de moins de 12 000 habitants pour l'acquisition de véhicules propres, de divers matériels ainsi que de véhicules d'entretien et de transports de personnes, en lien avec la Direction des Finances et de la Commande publique.

Par ailleurs, la DRAT a lancé la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) en lien avec les 16 communes.

« A venir »

La Délégation Relation et Appui au Territoire continuera son accompagnement auprès des villes de moins de 12 000 habitants sur des actions techniques et des projets territoriaux, en lien avec les autres Directions. Elle poursuivra la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal en concertation avec les communes.

- **Le Service Relation Usagers (SRU)**

Le Service Relation Usagers a été créé en novembre 2018 dans l'objectif de mettre à disposition des habitants une porte d'entrée unique ; ainsi les demandes adressées par courrier, courriel ou téléphone sont enregistrées dès leur arrivée. Ce service simplifie donc l'accès aux services territoriaux et rend plus lisible GPSEA.

Ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures, cet accueil continu permet d'assurer une réponse téléphonique rapide en informant et renseignant l'utilisateur sur l'ensemble des domaines relevant des compétences du Territoire (environnement, propreté, voirie, équipements culturels et sportifs...).

Pour offrir ce service de qualité, une plateforme multicanale (téléphone, mail et courrier) a été mise en place. Elle permet de traiter les demandes, de les suivre par voie dématérialisée et d'améliorer le service rendu à l'utilisateur.

2. Le plan climat : une stratégie territoriale de transition écologique, économique et durable

2.1 Une stratégie territoriale de transition écologique, économique et durable

Depuis le 1^{er} janvier 2016, GPSEA est le coordinateur de la transition énergétique sur le territoire. Dans ce cadre, il doit animer et coordonner des initiatives dans le domaine de l'énergie et adopter un plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le plan climat est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, d'améliorer la qualité de l'air, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

L'ambition de GPSEA est que ce document constitue la stratégie territoriale de transition écologique, économique et durable et fasse office de projet de territoire.

Le PCAET doit être compatible avec Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), qui a été approuvé en novembre 2018 par le Conseil métropolitain. Il s'articule autour de 5 objectifs prioritaires :

- Atteindre la neutralité carbone à horizon 2050
- Accroître la résilience de la métropole face aux effets du changement climatique
- Améliorer très rapidement la qualité de l'air
- Réduire massivement les consommations énergétiques, notamment dans les secteurs résidentiels et tertiaires, ainsi que pour le transport
- Développer massivement la production locale des énergies renouvelables et de récupération.

2.2 La préparation du plan climat

Pour mémoire, GPSEA est le premier EPT dont le périmètre est nouveau à avoir été reconnu par l'ADEME en 2016 comme collectivité ambitieuse pour l'élaboration de son plan climat.

Le 14 février 2018, le Conseil territorial a voté à l'unanimité l'engagement de l'EPT dans la procédure d'élaboration du PCAET.

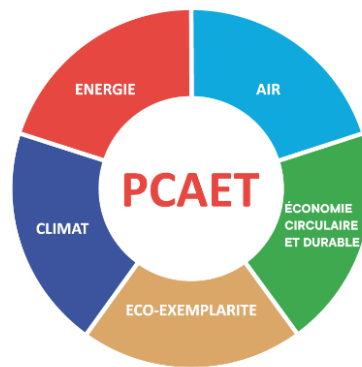
Le 16 novembre 2018, un Conseil des Maires a permis de présenter l'avancement du plan climat et d'échanger sur les objectifs et mesures à mettre en œuvre.

2.2.1 La réalisation et le partage du diagnostic

En 2017, l'élaboration du plan climat a été lancée. Piloté par la Direction du Développement durable, il porte sur 5 volets :

- **Le climat** : les risques climatiques et d'inondations, l'aménagement de l'espace, la qualité des sols
- **L'air** : les émissions de polluants et de gaz à effet de serre, les transports, les déplacements, la logistique urbaine et fluviale

- **L'énergie** : la consommation des bâtiments et des logements, la production des énergies renouvelables, les réseaux de chaleur, la distribution d'énergie, la précarité énergétique
- **L'économie circulaire et durable** : les éco-activités, les déchets, l'agriculture et l'alimentation
- **L'éco-exemplarité** : le parc automobile, la commande publique, les équipements et l'éducation au développement durable.



Les thématiques du PCAET

En 2018, un travail transversal et collaboratif entre directions de GPSEA a permis d'élaborer un diagnostic complet, d'identifier les enjeux territoriaux en matière d'énergie, de climat, de qualité de l'air, et d'économie durable.

Au cours de l'année, la démarche du PCAET a été présentée à toutes les directions. Des réunions ont été organisées avec les référents internes et avec les différentes directions concernées.

2.2.2 Un travail partenarial

GPSEA a fait appel à des expertises extérieures de **l'Agence de l'Énergie du Val-de-Marne et du Cluster Eau-Milieus-Sols accompagnent GPSEA** pour l'accompagner dans la définition d'un programme d'actions et l'aider à impulser la démarche sur son territoire.

Une large concertation a été menée avec tous les acteurs locaux, à travers notamment des groupes de travail de l'Observatoire Economique, Social et Environnemental. Ainsi, au cours de l'année 2018, ont eu lieu :

- Une réunion avec les partenaires de l'énergie le 27 septembre 2018.
- Un atelier de créativité sur les thèmes de l'eau, les milieux, les sols et la biodiversité le 13 décembre 2018 animé par le Cluster Eau-Milieus-Sols en partenariat avec l'Université Paris Est Créteil. 157 propositions d'actions ont été faites afin d'enrichir le plan climat.

« A venir »

En 2019, une démarche interne, innovante et exemplaire, mobilisera toutes les directions concernées afin de définir les objectifs et les actions à mettre en place. Un accompagnement spécifique, sous forme d'ateliers de créativité et de cellules-projets, sera mis en place, permettant ainsi de proposer de nouvelles politiques publiques qui concourront à un territoire favorisant la transition écologique, économique et durable.

3. Des réflexions sur l'agriculture, les déplacements et le tourisme

En 2018, des documents stratégiques ont été initiés :

- Dans le domaine de l'agriculture et l'alimentation : le projet alimentaire territorial.
- En matière de transports : le plan local de déplacements.

3.1 Le projet agricole et alimentaire

Le projet alimentaire territorial consiste à établir un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale et de mettre en œuvre des actions concrètes ayant un impact sur les comportements et les besoins alimentaires, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Considérant l'intérêt pour GPSEA de lancer une telle démarche, le Conseil territorial du 26 septembre 2018 a engagé la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial qui vise notamment à :

- Promouvoir une alimentation de qualité pour tous
- Développer les circuits courts
- Soutenir l'activité économique agricole et agroalimentaire du territoire
- Préserver les terres agricoles.

GPSEA a fait appel à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aider à concrétiser sa stratégie territoriale sur l'alimentation et concevoir un plan d'actions en partenariat avec de multiples acteurs (Département du Val-de-Marne, Région Ile-de-France, Agence des Espaces verts, ...). Cette étude est cofinancée dans le cadre d'un appel à projet du ministère en charge de l'agriculture, à hauteur de 35 000 euros.

En 2018, des premières réunions ont été organisées afin d'engager l'étude et partager les enjeux.

Par ailleurs, dans la mesure où les villes de Mandres-les-Roses et Périgny-sur-Yerres comportent 17 des 28 exploitants agricoles du territoire, elles ont été choisies pour faire l'objet d'une intervention spécifique au titre de la protection des espaces agricoles.

Enfin, l'EPT a participé à la réalisation d'une newsletter de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne sur la filière agronomique de GPSEA.

Lien : www.entreprises.cci-paris-idf.fr/documents/20152/136133/flash+eco_agro_49_1.pdf

« A venir »

En 2019, un diagnostic complet de la filière agricole ainsi que des besoins et comportements alimentaires sera réalisé à l'échelle du territoire. Un forum avec des acteurs et partenaires permettra de réfléchir sur les dynamiques collectives à mettre en place autour des pratiques alimentaires durables. GPSEA proposera également d'être signataire de la Charte pour l'avenir de l'agriculture en Val-de-Marne.

Le projet d'agro quartier à Noiseau, sur l'ancien site France Télécom, constituera un projet exemplaire pour l'implantation d'activités agroalimentaires et de maraîchage au cœur d'un territoire aux qualités paysagères et environnementales remarquables.

Enfin, la réflexion sur la protection et le développement du foncier agricole à Mandres-les-Roses et Périgny-sur-Yerres sera poursuivie.

3.2 Le plan local de déplacements

Au titre de sa compétence en matière de transports et déplacements, **GPSEA agit pour améliorer les mobilités du quotidien et favoriser le développement des transports en commun.**

Cette compétence prévoit **l'élaboration d'un plan local de déplacements (PLD), articulé avec un plan vélo.** Il s'agit d'un document programmatique donnant le cadre de la politique en matière de transports et de déplacements sur un territoire donné ; le plan vélo a quant à lui pour objet de développer et d'encourager le mode cyclable.

Le PLD constitue le volet « transport » du PCAET, avec une ambition marquée de développer les mobilités durables avec le plan vélo.

En 2018, GPSEA a engagé la démarche qui a abouti en fin d'année à un diagnostic des mobilités sur le territoire partagé avec les communes et l'ensemble des partenaires.

Ce diagnostic permet de disposer d'une connaissance fine de la mobilité des habitants, salariés et visiteurs et constitue une feuille de route pour améliorer tous les types de déplacements.

Les principaux éléments de ce diagnostic sont les suivants :

Les habitants de GPSEA pratiquent des mobilités très différentes d'un point du territoire à l'autre, en fonction de l'offre disponible en transports en commun et/ou modes de transport alternatifs à la voiture ; de plus, des ruptures physiques fortes parcourent le territoire, qu'elles soient naturelles (Seine, Marne), ferroviaires ou routières.

Plus de 600 000 trajets quotidiens ont pour origine et/ou destination GPSEA, majoritairement en voiture, même si le taux de motorisation des ménages est en baisse, ce qui est favorable à une utilisation accrue des modes alternatifs ; les modes actifs (vélo et marche) ne représentant cependant que 10% des modes de transport utilisés par les actifs.

Afin de répondre à cette hétérogénéité, d'atténuer les ruptures physiques, de traiter la congestion des axes routiers et d'encourager le recours à des modes alternatifs à la voiture, **le plan d'actions devra être construit et approuvé sur plusieurs enjeux :**

- **Les axes routiers** : pour assurer la pacification du réseau viaire, il s'agira de le hiérarchiser, en prévoyant des principes d'aménagement adaptés aux niveaux de fréquentation de ces axes.
- **Les modes actifs** : l'objectif sera d'encourager la pratique de la marche et du vélo en proposant des aménagements adaptés, notamment de sécurisation et de continuité des itinéraires, et des actions d'incitation.
- **Les transports en commun** : à rendre plus attractifs, en améliorant le niveau de service en développant l'offre de transports collectifs, en cohérence avec les pratiques des habitants et les grands projets de transports.
- **Le stationnement** : pour limiter le stationnement sauvage ou anarchique mais également encourager le report vers d'autres modes de transport, il s'agit de développer une réflexion pour règlement et réguler les pratiques mais aussi de favoriser la mutualisation des espaces de stationnement.
- **Le transport et la livraison de marchandises** : l'objectif est de lancer des expérimentations en lien avec les nouvelles pratiques de logistique urbaine pour améliorer le fonctionnement des livraisons.

« A venir »

Ainsi, en 2019, le PLD et le plan vélo entreront dans une deuxième phase d'élaboration de leur plan d'actions, en concertation avec les villes et les autres partenaires de la mobilité. Il est prévu d'adopter le plan vélo en fin d'année 2019 et d'arrêter le PLD au même moment ; le PLD sera par la suite soumis à consultation des personnes publiques associées en 2020.

3.3 La valorisation des atouts naturels et touristiques

Dans le cadre de la réflexion prospective sur le sujet du tourisme initiée en 2017, deux projets ont vu le jour :

La création d'un sentier métropolitain

En 2018, les partenariats avec le Comité du tourisme et une association ayant en projet **la création d'un sentier de randonnée du Grand Paris** (le sentier métropolitain) ont été consolidés, avec la tenue de deux ateliers de travail sur le futur tracé.

« A venir »

Fin 2019, le tracé des itinéraires du sentier métropolitain devrait être présenté aux institutionnels et associations. Après validation, celui-ci sera créé à partir de 2020.

La valorisation du sentier d'interprétation agricole du Plateau briard

GPSEA souhaite également **améliorer et valoriser le sentier d'interprétation agricole du Plateau briard**. Ce dernier constitue l'un des itinéraires de découverte les plus exemplaires du territoire. Ce projet inclut la rénovation du sentier et de son parcours pédagogique, la

mise en valeur et l'ouverture au public des abords de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Périgny-sur-Yerres qui se situe au départ et à l'arrivée du sentier.

Aussi, GPSEA souhaite disposer :

- d'un état des lieux sur les structures de sentes piétonnes et des cheminements existants, les zones spécifiques à traiter
- d'un inventaire du patrimoine arboré avec un diagnostic phytosanitaire de la végétation
- d'un programme pluriannuel de travaux pour une remise en état complète du entier et pour sa revalorisation
- des préconisations pour l'entretien annuel à travers un plan de gestion différenciée sur 5 ans.

« A venir »

En 2019, une étude sera lancée afin d'avoir un diagnostic sur la totalité du sentier ainsi que des propositions de travaux et de valorisation. Au terme de cette étude, une présentation publique des propositions retenues sera organisée. Des demandes de financement seront présentées aux différents acteurs publics (Métropole du Grand Paris dans le cadre du projet Nature 2050, Région Ile-de-France, Caisse des Dépôts et Consignations, Fonds européens,).

4. Les actions favorisant la transition énergétique et la qualité de l'air

4.1 Les permanences info-énergie

GPSEA a souhaité proposer un service gratuit de conseils neutres et indépendants sur les actions à mener dans les logements des habitants des 16 villes pour faire des économies d'énergie.

Ces permanences, réalisées par l'Agence locale de l'Energie du Val-de-Marne s'adressent à tous les locataires, propriétaires ou copropriétaires, désireux de s'informer sur les dispositifs techniques et financiers concernant la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique des constructions et l'utilisation des énergies renouvelables.

En 2018, 33 permanences ont pu accueillir 52 personnes provenant de 13 villes du territoire.

	2016	2017	2018
Nombre de permanences	18	32	33
Nombre de rendez-vous	30	48	52

La majorité des rendez-vous portent sur les travaux d'isolation et du changement du système de chauffage en maison individuelle et sur les travaux de ravalement et d'isolation par l'extérieur en copropriété.

« A venir »

Une plateforme numérique de conseils personnalisés pour la rénovation énergétique des logements sera mise en place, afin de faciliter l'accès aux informations par les habitants.

4.2 Un outil d'éducation à la qualité de l'air

Ce projet, porté par l'Université Paris Est Créteil (UPEC), vise à proposer **une formation en ligne sur la qualité de l'air et ses effets sur la santé, gratuite et accessible à tout public**. Délivrée par e-learning, cette formation cible plus particulièrement le public jeune (collégiens et lycéens), les professionnels franciliens de la santé et les gestionnaires de la qualité de l'air (agents dans les collectivités).

En 2018, GPSEA a participé aux groupes de travail pour la réalisation de cet outil et a signé la convention de partenariat qui marque ainsi la mobilisation de l'EPT sur l'enjeu de la qualité de l'air.

Lien vers la plateforme : www.airducation.eu

5. Des actions d'éducation au développement durable

5.1.1 Une nouvelle stratégie d'éducation au développement durable

Dès 2017, GPSEA a défini une nouvelle stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable. Ainsi, la Direction du Développement durable a développé un **réseau territorial autour de l'éducation à l'environnement et au développement durable** regroupant notamment les responsables de la jeunesse et du développement durable des communes du Territoire. En 2018, le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois pour échanger et partager des outils d'animations autour du développement durable.

En 2018, d'autres projets ont été initiés :

- Développer l'offre de formation de GPSEA notamment en direction des écoles élémentaires et maternelles
- Créer un livret ressources sur les sorties et lieux pédagogiques en lien avec le développement durable.

« A venir »

En 2019, des rencontres seront organisées avec les acteurs de l'éducation au développement durable pour mettre en place une synergie. Les actions de GPSEA en faveur des établissements scolaires seront renforcées, notamment pour accompagner leur démarche pour le label E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable), en lien avec l'Inspection académique.

5.1.2 La semaine européenne du développement durable

En 2018, **la semaine du développement durable s'est déroulée du 26 mai au 9 juin** sur le thème : « Villes et Territoires de demain » avec un programme d'initiatives et de visites dans 16 villes.

A titre d'exemple, la soirée-débat aux cinémas du Palais à Créteil autour des deux documentaires "l'intelligence des arbres" et le "trésor caché des plantes" a été animée par des intervenants de l'UPEC : F. Bouteau, Maître de conférence et chercheur en écophysiologie cellulaire végétale, J. Leymarie et J. Rochet, professeurs chercheurs en physiologie végétale.



Flyer édité lors de la semaine européenne du développement durable 2018

5.1.3 Animations dans les établissements scolaires

La Direction du Développement durable de GPSEA intervient dans les établissements scolaires, à la demande de l'équipe pédagogique : dans le cadre d'un projet spécifique, l'animateur anime et sensibilise sur le tri, le compostage, l'énergie ou le développement durable.

Dans ce cadre, plusieurs animations ont eu lieu dans les établissements scolaires de Boissy-Saint-Léger, qui s'est engagé dans une démarche de valorisation des déchets au sein des 5 écoles maternelles et élémentaires. GPSEA les a accompagnés sur la globalité du projet en formant tous les agents d'entretien et les animateurs.

En 2018, un nouveau marché d'animations a été préparé et lancé. Ainsi, dès septembre, Grand Paris Sud Est Avenir a fait intervenir l'association Savoir Apprendre dans 12 classes sur un **cycle autour de la « Culture Climat »** dans les villes suivantes : Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes, Marolles-en-Brie, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévisé, Santeny, Noiseau et Villecresnes.

Par ailleurs, près d'une vingtaine d'écoles disposent de composteurs pour les déchets alimentaires, à titre expérimental. Leur utilisation implique les agents chargés de la restauration scolaire et les élèves qui participent au tri des restes de repas. GPSEA propose la livraison de broyat à ces établissements afin d'obtenir un compost de qualité. Des sensibilisations au compost et au gaspillage alimentaire ont également été proposées.

« A venir »

Au cours de l'année 2018/2019, plus de 300 élèves bénéficieront d'animations autour du développement durable sur un des trois thèmes : réduire sa consommation d'énergie, favoriser la nature en ville et lutter contre le gaspillage alimentaire. A l'issue de celles-ci, des supports pédagogiques seront réalisés par les élèves : vidéo, jeu de société, exposition, bande dessinée, ...

5.1.4 Les autres initiatives

Les interventions « Jeune public et adultes »

En 2018, plusieurs interventions ont eu lieu, dont :

- Animations à la médiathèque/ludothèque de Bonneuil-sur-Marne, à la médiathèque des Bleuets à Créteil, à la médiathèque de l'Abbaye Nelson Mandela
- Sensibilisation des enfants de l'école de football de Créteil à l'éco-citoyenneté et au développement durable
- Ateliers sur le tri dans les résidences de personnes âgées de Créteil.

Les interventions « Tout public »

Chaque année, GPSEA est sollicité par différentes villes pour tenir un stand lors de leurs événements phares comme :

- La « Fête des jardins » et la « Fête de l'amitié et du jeu » à Alfortville
- « Faites Eco » et « Pas de pitié pour les déchets » à Boissy-Saint-Léger
- La « Fête de la ville » à Bonneuil-sur-Marne
- Le « Village des associations » et « Opération propreté » à Chennevières-sur-Marne
- « Parcs et Jardins en fête » et « Vide grenier des Sarrazins » à Créteil.

Ces interventions constituent un moyen de sensibiliser et de faire prendre conscience aux publics des enjeux à mieux protéger notre planète.

5.1.5 La maison-exposition « Agir au quotidien chez soi »

GPSEA dispose d'un **outil pédagogique : la maison-exposition « Agir au quotidien chez soi »**. Il s'agit d'une maison itinérante où le public est sensibilisé sur les éco-gestes. Elle est adaptée pour tout style de manifestations et est appréciée par les petits et grands.

En 2018, celle-ci a été présentée dans 4 villes : Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne et Périgny-sur-Yerres.

Au total, les animations ont représenté en 2018 :

143 actions sur le temps scolaire, soit 4 256 élèves sensibilisés

28 actions sur le temps périscolaire

21 actions de formation, soit 150 personnes formées

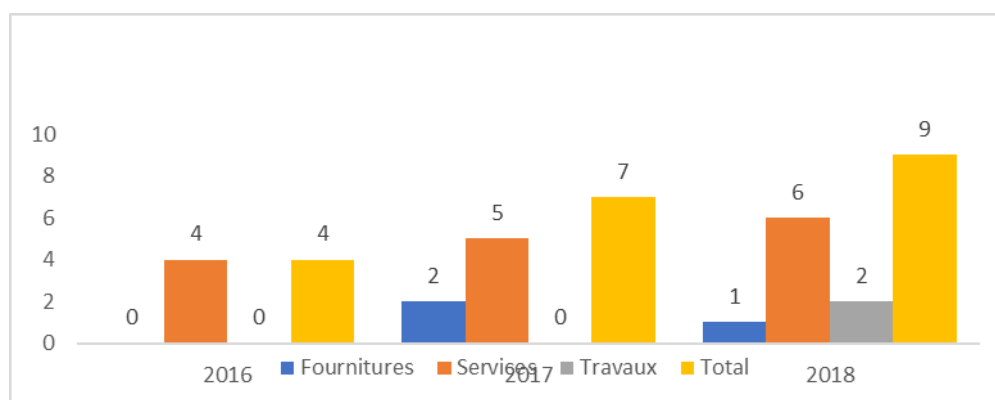
21 actions tout public, soit 5 583 personnes sensibilisées.

6. Des projets œuvrant pour l'éco-exemplarité

6.1 La politique d'achats

L'éco-exemplarité guide l'action du Territoire dans la mise en œuvre de sa politique d'achats. GPSEA mobilise l'ensemble des outils disponibles de la commande publique pour faire de sa politique d'achats un outil au service du développement durable de son territoire.

D'une part, GPSEA a eu recours à la commande publique comme vecteur d'insertion, **avec 9 marchés publics comprenant une disposition d'insertion** conclus en 2018. Ce volontarisme permet au Territoire d'enregistrer un net progrès dans la dimension sociale, avec **6% des marchés concernés**, contre 3% en 2017. Divers dispositifs sont mobilisés dans ce cadre, tels que les clauses d'insertion, les clauses sociales, ou les marchés réservés.

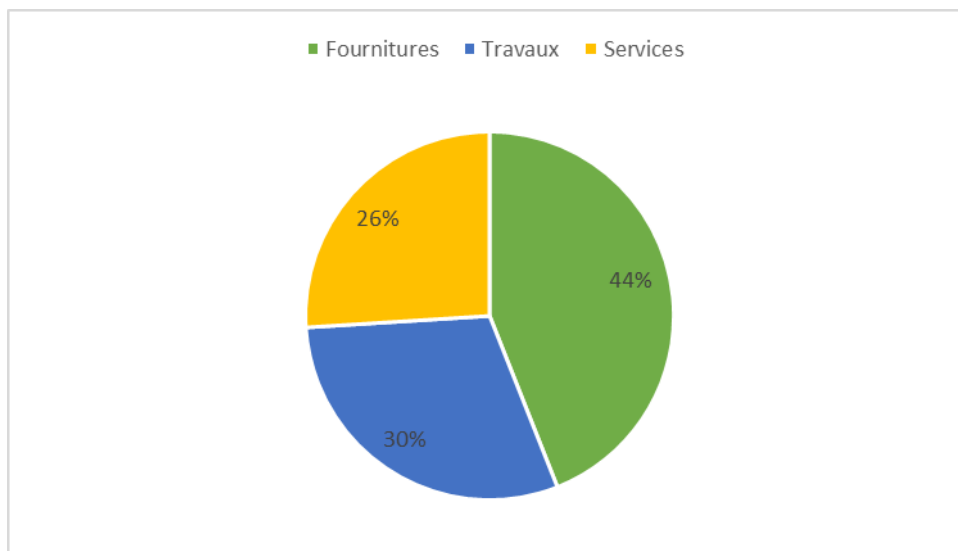


Evolution du nombre de marchés comprenant un dispositif d'insertion

Source : Direction Finances et Commande publique

En 2018, GPSEA a notamment lancé un marché réservé sur des prestations de traiteur uniquement réalisées par un public en réinsertion. Ainsi, les repas et événements commandés par le Territoire ont permis de générer 168 heures de travail en parcours d'insertion. Concernant ses achats de fournitures, GPSEA a conclu un marché avec une entreprise adaptée pour les travailleurs en situation de handicap (ESAT).

D'autre part, l'EPT met en place une politique d'achats au service du développement environnemental, avec pas moins de **44 marchés publics comprenant une disposition environnementale** conclus en 2018. Cet engagement se décline par le biais d'exigences imposées à nos prestataires (à titre d'exemple en matière d'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement), ou encore par le recours à des critères de notation des offres tenant compte de leur performance environnementale. S'agissant des achats de matériel informatique, GPSEA raisonne ainsi sur l'ensemble du cycle de vie des produits et met également l'accent sur les méthodes de conditionnement et de transport des matériels, ou encore sur les modalités de récupération et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).



Répartition des marchés 2018 faisant l'objet d'une disposition environnementale
 Source : Direction Finances et Commande publique

Vers une flotte automobile plus vertueuse

En 2018, le parc est composé de 283 véhicules dont 21 électriques et 2 hybrides, alors qu'en 2017, il comportait 16 véhicules électriques et 2 hybrides.

Catégorie	Année 2017	Année 2018
Véhicules légers	84 dont 8 électriques et 2 hybrides	86 dont 10 électriques et 2 hybrides
Véhicules utilitaires	70 dont 4 électriques	68 dont 6 électriques
Cyclomoteurs	27	27 dont 1 électrique
Vélos	2 VAE	6 VAE
Véhicules du type aspire-feuilles	16	17
Poids lourds	8	9
Engins roulants du type balayeuses	70 dont 4 électriques	70 dont 4 électriques

Sur l'ensemble du parc, les motorisations sont diversifiées avec encore une majorité de véhicules au diesel :

Type de motorisation	Nombre de véhicules	Pourcentage du parc de véhicules
Diesel	126	44,52 %
Essence	101	35,70 %
GPL	10	3,54 %
Electrique	27	9,54 %
Hybride	2	0,70 %
Autres sans motorisation	17	6,00 %

« A venir »

GPSEA continuera à renouveler et optimiser sa flotte automobile avec un triple enjeu **environnemental, organisationnel et économique.**

6.2 Des actions de sensibilisation aux éco-gestes

Les actions du quotidien :

- Généralisation de l'utilisation du papier 100% recyclé
- Utilisation de poubelles spécifiques pour les déchets recyclables, en particulier le papier
- Recyclage des cartouches d'encre usagées des imprimantes
- Achat de fournitures recyclées
- Développement de procédures dématérialisées dans un souci d'économie des ressources et de réduction de l'empreinte carbone de GPSEA.

Un exemple : les ventes de livres retirés des collections par le réseau de lecture publique

L'opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, est effectuée régulièrement dans les médiathèques.

Un certain nombre de ces documents peuvent être proposés, à titre gratuit à des associations à vocation culturelle, sociale ou de santé, (jumelage, hôpitaux, bibliothèques associatives, ...), à des bibliothèques d'écoles, ou encore à des entreprises de collectes de livres d'occasion, comme Recylivre, qui reversent un pourcentage de leurs revenus générés par la vente des livres d'occasion à des associations et des programmes d'action de lutte contre l'illettrisme, en faveur de l'accès à la culture pour tous et contribue au développement durable.

« A venir »

En 2019, GPSEA sensibilisera les agents de façon récurrente et régulière aux enjeux liés au changement climatique en donnant à chacun la possibilité d'agir par des écogestes au quotidien et de s'inscrire dans une réelle démarche collective. Il souhaite ainsi supprimer les plastiques à usage unique (bouteilles, gobelets, couverts, etc.).

6.3 Les équipements territoriaux

6.3.1 Un effort important engagé pour la rénovation

Le patrimoine de GPSEA s'élève à environ une centaine de bâtiments et locaux dans des domaines très différents (bureaux administratifs, conservatoires, médiathèques, piscines, parc des sports, pépinières d'entreprises, déchèteries, centres commerciaux ...). Pour la maintenance de ces équipements, GPSEA a conclu une trentaine de marchés avec des entreprises de bâtiments et dispose au sein de la Direction des Bâtiments d'une équipe de régie interne composée de 6 personnes.

En 2018, plusieurs études de programmation ont été lancées pour :

- La réhabilitation de la Maison de la Nature et de l'Environnement à Périgny-sur-Yerres
- Le réaménagement du complexe sportif d'Ormesson-sur-Marne
- La construction d'un pôle culturel à Chennevières-sur-Marne
- La réhabilitation du conservatoire de Noisieu.

D'autres ont démarré :

- Maîtrise d'œuvre pour la création d'un restaurant inter-entreprises à Sucy en Brie
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ex-école Charles de Gaulle à Mandres les Roses pour l'installation d'un relais d'assistantes maternelles et d'un espace culturel et par la réalisation de travaux d'aménagement d'un bâtiment administratif
- Remplacement de la toiture avec renforcement de l'isolation à l'école nationale de musique Marcel Dadi à Créteil.

Le budget d'investissement 2018 s'est élevé à environ 5,7 millions d'euros TTC dont : 1,75 million d'euros ont été consacrés aux complexes sportifs et aux piscines et près de 1,5 million d'euros aux équipements culturels.

Ainsi, les travaux suivants ont été réalisés :

- remplacement de la moquette du terrain synthétique ouest au Parc des sports D. Duvauchelle
- réfection de l'étanchéité du bassin intérieur de la piscine Sainte Catherine à Créteil
- amélioration de la toiture mobile à la piscine de Bonneuil-sur-Marne
- réfection de l'étanchéité du bassin intérieur et sécurisation des baies vitrées au niveau du solarium à la piscine de Boissy-Saint-Léger.

Le budget fluides (eau, électricité, chauffage) représente quant à lui un montant de l'ordre de 2,8 millions d'euros TTC.

6.3.2 Des projets exemplaires

La Maison du Handball (Maîtrise d'ouvrage : la Fédération Française du handball)

La Maison du Handball a ouvert ses portes le 15 août 2018 et a été inaugurée le 9 janvier 2019 par le Président de la République.

Le respect de l'environnement a été le maître mot dans sa construction. Avec l'utilisation des énergies renouvelables (géothermie via le chauffage urbain) et une consommation énergétique inférieure à 10% à la réglementation thermique de 2012, le bâtiment est sobre énergétiquement. Les matériaux utilisés, tels que le chanvre, le lin ou encore le coton, sont écoresponsables et produits localement.

Le bâtiment bénéficie également d'une gestion alternative des eaux pluviales grâce à une infiltration de ces dernières par des noues et un jardin de pluie. Une toiture végétalisée semi-extensive a également été installée pour réduire le ruissellement à la source. Enfin, 500 arbres et végétaux ont été plantés dans l'enceinte de ce nouvel équipement.

Des travaux d'isolation de la toiture de l'École nationale de Musique Dadi à Créteil

Des travaux de remplacement de la toiture et d'amélioration de l'isolation ont été réalisés. Ils ont consisté à la mise en place d'un revêtement en zinc avec une augmentation significative de l'isolation thermique.

Des travaux d'isolation thermique de la piscine de Boissy-Saint-Léger

Au cours de l'année 2018, un bureau d'études a poursuivi les études préalables aux travaux de remplacement du bardage bois existant par un nouveau bardage métallique avec mise en place d'une isolation thermique. Ces travaux qui seront réalisés en 2019 font suite à une première phase de travaux en 2018 concernant le remplacement de la centrale de traitement d'air.

Cette opération a fait l'objet d'un financement par le Fonds d'Investissement Métropolitain.

La rénovation de la Maison de la Nature et de l'Environnement à Périgny-sur-Yerres

La Maison de la Nature et de l'Environnement à Périgny-sur-Yerres a été reconnue d'intérêt territorial. Le projet consiste à rénover entièrement le bâtiment existant afin qu'elle devienne notamment un pôle d'animation en matière de développement durable, d'environnement, de nature et de tourisme. Elle gardera d'une part, l'activité actuelle d'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires et les mercredis et, d'autre part, la possibilité de location aux particuliers et associations de Périgny-sur-Yerres qui en font la demande auprès de la ville (location en week-end essentiellement).

GPSEA souhaite tendre vers une forte prise en compte des démarches environnementales dans le cadre de la réhabilitation de ce bâtiment, afin de constituer une vitrine en matière de transition énergétique (sous réserve de la faisabilité technique et financière).

« A venir »

Pour l'année 2019, les différentes études se poursuivront. D'autres nouvelles études seront également lancées concernant : la grande salle du gymnase de Marolles-en-Brie, le parement de l'école nationale de musique Dadi à Créteil, la toiture et les façades à la Maison des Arts à Créteil, la création d'une académie d'art à Santeny, la rénovation du parement et la climatisation de la médiathèque d'Ormesson-sur-Marne.

De nouveaux travaux seront engagés : création d'un restaurant inter-entreprises dans la ZAC des Portes de Sucy, réhabilitation d'un bâtiment administratif à Sucy-en-Brie, remplacement du bardage bois à la piscine de Boissy-Saint-Léger, remplacement des installations de rafraîchissement de la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne, ...

6.4 Des actions en matière d'économie d'énergie dans les bâtiments

Chauffage

Le **marché d'exploitation de chauffage intègre le principe d'intéressement pour 5 bâtiments**. Ce principe permet d'engager le prestataire à un suivi permanent de la performance énergétique des installations en contractualisant une quantité d'énergie nécessaire pour assurer le chauffage des bâtiments selon une rigueur climatique donnée.

Afin de limiter les consommations en énergie en matière de chauffage et climatisation, **GPSEA adapte les températures des bâtiments selon l'activité** (bureau, piscine, ...) et l'occupation (horaire et journée de chauffage).

« A venir »

Le nouveau marché à conclure en 2019 visera notamment un élargissement du principe d'intéressement aux principaux bâtiments gérés par GPSEA.

Electricité

Dans le cadre de la réduction de la consommation d'énergie, en 2018, **certain éclairages existants ont été remplacés par des éclairages LED** dans les bâtiments communautaires et notamment :

- Parking de l'Echat à Créteil : 153 luminaires remplacés sur les deux niveaux
- Parking de la Brèche à Créteil : 140 luminaires remplacés
- Cuisine centrale à Alfortville : 65 luminaires remplacés
- Ecole de musique Dadi à Créteil : 5 projecteurs dans le hall d'entrée
- Piscine des Bordes à Chennevières-sur-Marne : la totalité des éclairages dans les vestiaires et locaux techniques
- Piscine de Boissy Saint-Léger : la totalité des éclairages au niveau des zones techniques
- Piscine du Colombier à Créteil : la totalité des éclairages de la zone technique.

GPSEA a opté pour l'option 100% énergie renouvelable

GPSEA consolide son engagement en faveur de la transition énergétique en optant pour l'option 100% énergie renouvelable. Au 1^{er} janvier 2019, lors du renouvellement de marché SIPPEREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication) pour la fourniture et acheminement d'électricité, **l'intégralité des points de livraison de GPSEA seront approvisionnés par de l'électricité 100% d'origine renouvelable.**

La valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)

La Direction des Bâtiments, dans le cadre d'une convention tripartite avec le SIPPEREC et le SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France), prépare des opérations d'amélioration de la performance énergétique sur son patrimoine. Ces opérations peuvent être valorisées sous forme de certificats d'économie d'énergie (CEE) : ce dispositif gouvernemental permet de promouvoir l'efficacité énergétique via le versement de primes pour des travaux d'économies d'énergie performants.

Réalisation de diagnostic de performance énergétique et d'audit énergétique

En application au décret n°2013-695 du 30 juillet 2013, **GPSEA a réalisé sur les 14 bâtiments concernés les diagnostics de performance énergétique (DPE).** La réalisation de ces DPE réglementaires permet de disposer d'un premier bilan de l'état des consommations et des émissions de gaz à effet de serre de ces équipements.

De plus, afin d'avoir une analyse plus approfondie et notamment en prévision de travaux, GPSEA a réalisé des audits énergétiques sur certains bâtiments (Ecole Nationale de Musique Dadi à Créteil, Maison des Arts de Créteil, Médiathèques de Bonneuil-sur-Marne et d'Ormesson, Gymnase de Marolles-en-Brie).

Eau

GPSEA a souscrit un **contrat d'accès au service télé-relève** sur compteurs d'eau potable pour 7 établissements dans le but de détecter les consommations excessives et d'agir au plus vite sur les installations défectueuses.

Autre exemple : La cuisine centrale d'Alfortville s'est équipée d'un réducteur de pression d'eau afin de réduire la consommation. Ainsi, l'installation de ce dispositif a permis de réduire sa consommation d'eau environ 8% en 2018.

6.5 La restauration collective pour Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes

GPSEA dispose d'une cuisine centrale située à Alfortville, qui produit les repas en liaison froide pour les secteurs scolaire et périscolaire (accueils de loisirs les mercredis et vacances scolaires) et pour les seniors (dans les résidences et en portage à domicile).

En 2018, 2 186 850 repas ont été produits, soit 13 200 repas par jour en moyenne :

- 2 018 100 repas sur le secteur scolaire et centre de loisirs
- 580 654 goûters
- 168 250 repas sur le secteur des seniors.

Dans son organisation actuelle, la cuisine centrale dispose d'un agrément européen pour une production maximum de 14 000 repas par jour.

Suite à un contrôle inopiné du service de sécurité sanitaire des produits alimentaires réalisé le 6 mars 2018, l'établissement a reçu la **classification « très satisfaisant »**. Elle reflète la qualité du travail effectué au quotidien par toutes les équipes de la cuisine centrale afin de servir au mieux le service public, y compris lors d'événements climatiques difficiles, ou même lors des épisodes de neige et verglas du début d'année, l'ensemble des repas a été livré.

Les repas scolaires sont fabriqués en liaison froide de J-1 à J-5, puis livrés le jour même dans les écoles (75 points de distribution), en deux passages : une première livraison avant 9 heures sur la base d'effectifs prévisionnels et un réajustement en fonction des effectifs réels.

Les repas pour les seniors, qui comprennent 5 composantes, sont également livrés chaque matin, aussi bien dans les résidences qu'à domicile (ceux des week-ends sont livrés le vendredi).

Les menus sont élaborés par deux diététiciennes, également en charge du contrôle qualité et sécurité alimentaire, conformément aux dispositions du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et au décret du 30-9-2011. Ils sont validés lors de deux commissions des menus, l'une pour les scolaires (avec la participation des services municipaux de l'éducation, des représentants de parents, enseignants et des personnels) et l'autre pour les seniors (avec des représentants des usagers et des personnels des résidences).

6.5.1 Une offre de qualité pour les menus scolaires

- Service de pain bio tous les jours pour les secteurs scolaire et périscolaire.
- Passage à un plus fort pourcentage de menus à 4 composantes (avec crudité ou fruit).
- Proposition chaque jour d'un deuxième choix de plat protidique, avec une alternative à la viande lorsque celle-ci figure au menu.
- Service de fruits dits de proximité une semaine sur deux.
- Grammages des portions ramenés aux quantités exigées par la réglementation.
- Service de race à viande pour le bœuf.
- Service de produits issus du commerce équitable.

En volume, 10% des produits sont issus de l'agriculture biologique et 3% proviennent de lieux à proximité.

6.5.2 Un effort important en matière de communication

Le magazine « Gourmands-Gourmets », qui informe les enfants et leur famille sur les menus, a été revu. D'une publication plus fréquente (6 numéros par an au lieu de 4), il permet de développer des informations.

Des supports d'information diversifiés permettent de diffuser une information sur l'éducation nutritionnelle (affiches d'information sur les familles nutritionnelles, articles sur le site de GPSEA, sets de tables pour marquer des événements ou manifestations spécifiques, ...).

« A venir »

En 2019, GPSEA préparera l'entrée en vigueur des différentes dispositions de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite Loi Egalim).

L'ensemble des marchés d'achats de denrées alimentaires sera renouvelé dans une démarche de développement durable avec notamment l'approvisionnement de produits en circuits courts, de commerce équitable et labellisés (agriculture biologique, labels nationaux et/ou européen).

Enfin, une réflexion sera lancée pour lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire l'empreinte environnementale avec l'utilisation de barquettes biodégradables pour les repas fournis aux personnes âgées.

7. Des politiques publiques participant au développement durable

7.1 Développer une économie durable et solidaire

GPSEA, compétent en matière d'aménagement et de développement économique, a pour ambition de construire un territoire durable, en concevant des projets équilibrés, qui répondent à la diversité des paysages, des pratiques quotidiennes et des besoins des habitants. Il s'agit ainsi de concevoir une nouvelle manière de penser l'aménagement du territoire, qui réconcilie le besoin de développement urbain et économique et la préservation de la nature, en ville comme à la campagne.

Développer l'économie durable nécessite par ailleurs de modifier les rapports aux modèles de production traditionnels. Au-delà de l'économie circulaire et du développement des éco-activités, le défi réside surtout dans l'accompagnement du plus grand nombre d'entreprises de tous profils dans une transition massive vers un modèle de fonctionnement plus durable (écoconception de leurs produits et services, révision des modes de production, sélection des intrants de production, stratégie logistique et de distribution...). Cela nécessite que les entreprises du territoire soient sensibilisées aux enjeux de la transition vers un modèle plus durable ainsi qu'aux bénéfices qu'elles pourraient en tirer, mais aussi qu'elles soient accompagnées dans la mise en œuvre de cette transition.

7.1.1 Un diagnostic socio-économique

Alliant données quantitatives et qualitatives, le diagnostic socio-économique de GPSEA constitue un premier cadre de référence pour une meilleure connaissance du territoire en vue notamment de contribuer à la définition des orientations politiques et des dispositifs en matière de développement économique. Ainsi, GPSEA a souhaité établir un état des lieux de 10 secteurs, identifiés comme porteurs : l'innovation et la recherche, l'internationalisation, l'agriculture, le commerce de proximité et l'artisanat, les éco-activités, l'industrie, la logistique, la santé et les sciences du vivant, le tourisme et l'économie sociale et solidaire.

7.1.2 Un engagement avec le Club d'entreprises CECAP

Le Club d'Entreprises CECAP regroupe plus de 80 entreprises dynamiques. Il a développé son propre label Entrepreneur RSE. Cette démarche, accompagnée par GPSEA, a pour objectif d'encourager les entreprises à des actions relevant du développement durable. En 2018, 3 entreprises ont été accompagnées par un diagnostic complet et la mise en place d'un plan d'actions pour développer leurs actions RSE, notamment en faveur du développement durable, puis distinguées par la remise du label RSE du Club.

« A venir »

Cette action sera poursuivie et développée en 2019, avec un objectif d'augmenter le nombre d'entreprises lauréates.

7.1.3 L'économie sociale et solidaire

Dans le cadre de l'appel à projets annuel "Initiatives d'Economie Sociale et Solidaire", GPSEA a soutenu quatre projets :

1. Création d'une épicerie solidaire dans le quartier du Bois l'Abbé portée par l'association "Le Panier Canaverois" située à Chennevières sur Marne. Ce projet a vocation de faciliter l'accès à des produits alimentaires et à des ateliers avec un accompagnement social et le financement de projets personnels.
2. Préfiguration d'un supermarché coopératif et participatif : porté par l'association "Les amis de la Coop'Cot" située à Créteil, ce projet a pour vocation de faciliter l'accès à une consommation responsable et s'appuie sur le concept suivant : chaque adhérent est copropriétaire du supermarché.
3. Sécurisation des parcours d'auto-entrepreneurs dans les quartiers prioritaires du territoire. Porté par l'association "ESS CLUB" située à Alfortville ce projet a pour objectif le lancement d'un programme d'incubation de projets ESS dédié à lutter contre la précarisation des jeunes des quartiers se lançant dans l'auto-entrepreneuriat de type « ubérisation ».
4. Projet «Ecovelo ». Porté par l'association Pluriels 94 qui intervient sur les communes de Bonneuil-sur-Marne, Créteil et Limeil-Brevannes, ce projet propose de mettre en place des animations en pied d'immeubles, avec des ateliers mobiles d'autoréparation de vélos.

Ces lauréats ont été primés lors d'une cérémonie à laquelle les lauréats 2017 étaient également conviés et ont pu faire part de l'avancement de leur projet. Des synergies entre les structures ont été initiées lors de cet événement.

« A venir »

En 2019, un nouvel appel à projets sera lancé afin de favoriser de nouveaux projets de l'économie sociale et solidaire sur le territoire.

7.2 Une offre complète et des projets pour favoriser la mobilité et des déplacements

L'accessibilité constitue le fondement et le préalable de toute politique de développement, aussi, les élus ont souhaité se saisir de la compétence facultative des transports et des déplacements. Les activités économiques mais également les loisirs et l'habitat se structurent et s'articulent autour des infrastructures de transport, dont le tracé et le développement déterminent en grande partie les atouts de demain.

GPSEA participe, dans le cadre d'une convention de partenariat, au financement d'Île-de-France Mobilités pour étoffer les dessertes du réseau SITUS (2,1 millions d'euros), avec pas moins de 4,2 millions de voyageurs transportés en 2018 sur l'ensemble des lignes traversant notre territoire. C'est également dans ce contexte que sont mises en place des navettes de transport vers le marché de Sucy-en-Brie (50 000 euros).

Ces actions sont prolongées dans le domaine du soutien aux entreprises, avec la prise en charge de prestations de transport vers le restaurant inter-entreprises des Petits Carreaux pour les salariés de la ZAC des Portes de Sucy (20 000 euros), ainsi que la réalisation d'une étude pour accompagner les employeurs dans l'élaboration de leur plan de mobilités (50 000 euros).

La politique de développement des transports en commun de GPSEA donne par ailleurs lieu à la perception de recettes, à hauteur de 145 000 euros, avec une participation du Port de Bonneuil-sur-Marne au financement du réseau SITUS ainsi que le versement de redevances au départ pour les gares terminus se situant sur le territoire ou encore le pilotage d'études de restructuration des gares routières de Sucy-en-Brie et Boissy-Saint-Léger.

L'ensemble de ces interventions œuvre dans un sens : faire de GPSEA un territoire de transports verts et écologiques.

« A venir »

Dans la perspective de l'échéance du contrat de concession portant sur l'exploitation de ses parcs de stationnement, GPSEA engagera une réflexion globale afin de retenir un mode de gestion permettant de faciliter leur accès aux usagers des transports en commun. L'objectif est notamment de conforter l'inscription de ces équipements dans le Schéma directeur des parcs relais porté par Île-de-France Mobilités, en lien avec le déploiement de la gratuité pour les abonnés détenteurs d'une carte Navigo.

7.2.1 Des projets majeurs de transports en commun et de mobilités douces

Le Grand Paris Express

Cette rocade est composée de trois tronçons dont la ligne 15 sud de 33 km qui impacte notre territoire. La ligne 15 Sud reliera 16 gares de Pont de Sèvres à Noisy-Champs en 35 minutes. Elle améliorera l'accessibilité aux grands équipements régionaux comme l'Institut Gustave Roussy à Villejuif, le Musée d'art contemporain « MAC/VAL » à Vitry-sur-Seine, l'hôpital Henri Mondor à Créteil.

Le prolongement de la RN406

L'Etat réalise une liaison de 2 km entre RN406 et le Port de Bonneuil-sur-Marne afin d'améliorer l'accès au Port et de favoriser le transport trimodal (routier-ferré-fluvial). Pour améliorer l'intermodalité de ses pôles économiques Grand Paris Sud Est Avenir participe au financement de ce projet d'envergure à hauteur de 4,5 millions d'euros dans le cadre d'une convention de financement pluriannuelle, de 2016 à 2021.

Le Téléal

Le « Câble A – Téléal » est un projet de téléphérique urbain accessible aux personnes à mobilité réduite de 4,5 km environ reliant Créteil à Villeneuve-Saint-Georges en 17 minutes, en desservant les villes de Valenton et de Limeil-Brévannes.

La Tégéval

Cette liaison verte destinée aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes, d'un linéaire de 20 km renforcera la présence de la nature en ville et améliorera la qualité du paysage urbain. Les premiers travaux ont été lancés en septembre 2013. En 2020, les usagers disposeront d'un cheminement continu entre Créteil et Santeny.

7.2.2 D'autres projets de transports d'envergure à l'étude

- Réalisation d'une liaison bus entre Créteil-l'Echat et Brie-Comte-Robert sur l'axe RD19
- Création d'une liaison entre Sucy-en-Brie, Bonneuil-sur-Marne et Orly en passant par Limeil-Brévannes.
- Projet Altival avec notamment un nouveau couloir de bus qui facilitera la liaison Nord-Sud (Noisy-Ormesson) à l'est du Val-de-Marne et des études sur la prolongation du tracé jusqu'à la gare RER de Sucy-Bonneuil.
- Projet de Traversée Nord avec le franchissement de la Seine et des voies ferrées du RER D en créant une liaison Est-Ouest reliant Vitry-sur-Seine à Créteil en passant par Alfortville. Ce pont doit aussi accueillir une piste cyclable, un cheminement piéton, deux voies automobiles et un axe pour le bus en site propre.
- Projet Est TVM a vocation à relier l'est du département du Val-de-Marne à la ligne structurante, le Trans Val-de-Marne (TVM).

7.3 Une gestion des déchets optimisée

GPSEA assure la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, exception faite des communes du Plateau briard (Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes) qui ont délégué cette compétence à un syndicat intercommunal (SIVOM).

S'agissant du traitement des déchets, l'Etablissement public territorial a délégué sa compétence au Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDVUM).

Soucieux de la protection du cadre de vie et de l'environnement, GPSEA est engagé dans deux plans d'amélioration de la collecte initiés par l'éco-organisme Eco-Emballages devenu CITEO et deux Programmes Locaux de Prévention des Déchets initiés par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

Par ailleurs, Grand Paris Sud Est Avenir gère directement ou indirectement 5 déchèteries (Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes, Sucy-en-Brie, La Queue-en-Brie).

Toutes les données relatives à la compétence « gestion des déchets et assimilés » figurent dans un rapport annuel. [Lien vers le rapport : xxx](#)

7.3.1 La collecte des déchets

GPSEA déploie une **politique exigeante en matière d'amélioration du cadre de vie et de développement durable dans les secteurs des ordures ménagères et de la propreté urbaine.**

La démarche d'harmonisation du service public de collecte des déchets mise en œuvre à l'échelle du territoire est en effet articulée autour de trois principes généraux pris en compte dans l'exécution des marchés :

- Le respect de l'environnement, avec le renouvellement total du parc de bennes
- Le respect d'exigences de propreté, avec un cahier des charges exigeant en matière de nettoyage par l'opérateur après la collecte
- La durabilité, avec l'intégration des principes de l'économie circulaire et le réemploi notamment pour la prise en charge des encombrants

Les chiffres clés de 2018 (hors secteur Plateau briard) :

133 751 tonnes collectées (tous déchets confondus) :
106 450 tonnes collectés en porte-à-porte
dont 3 703 tonnes en apport volontaire
12 944 tonnes de déchets collectés en déchèteries
13 122 tonnes issues des services municipaux et territoriaux
128 284 logements collectés : 72% d'habitat collectif, 28% d'habitat individuel

La performance de tri de GPSEA est en hausse et atteint 59,7 kg/habitant en 2018 contre 59 kg/habitant en 2017 (moyenne régionale : 55 kg/habitant).

Une forte progression de l'apport volontaire est observée notamment liée à l'installation de 66 conteneurs supplémentaires portant à 329 le nombre total de conteneurs sur le territoire à fin 2018.

7.3.2 Le traitement des déchets et leur valorisation

Au titre de son action vertueuse concernant le traitement des ordures ménagères (performance du tri, vente de matériaux triés, vente d'éco-composteurs), GPSEA reçoit par ailleurs le soutien des éco-organismes (CITEO, OCAD3E, etc.). Les montants perçus viennent s'ajouter au produit de TEOM collecté auprès des usagers.

Les principales installations de traitement sont :

- un centre de tri des déchets recyclables à Limeil-Brévannes : les déchets sont à nouveau triés et acheminés selon les différentes filières chez des repreneurs (verre, plastique, carton, acier, aluminium, brique alimentaire, journaux-magazines)
- un centre de transfert pour le verre d'emballage localisé à Limeil-Brévannes
- une plate-forme de compostage pour les déchets végétaux à la Queue-en-Brie
- des centres de traitement spécialisés respectivement situés à Etampes et à Sarcelles
- un centre d'enfouissement technique de classe 2 localisé à Soignolles-en-Brie
- une usine d'incinération avec valorisation énergétique implantée à Créteil.

Le Territoire est également à la recherche de partenariats pour diversifier les modes de traitement des déchets, afin de respecter les exigences réglementaires sur la collecte séparée des bio-déchets d'ici 2025.

7.3.3 L'extension des consignes de tri

Depuis 2016, les habitants de Créteil, Alfortville, Limeil-Brévannes et du plateau Briard ont adopté les nouvelles consignes de tri : tous les plastiques d'emballage dans le bac jaune.

« A venir »

Dès le 1er janvier 2019, les communes du reste du territoire (l'ex Haut Val-de-Marne et Bonneuil-sur-Marne) se mettront à leur tour à l'extension des consignes de t. Cette simplification intervient dans le cadre du « plan de relance des performances de tri et recyclage ».

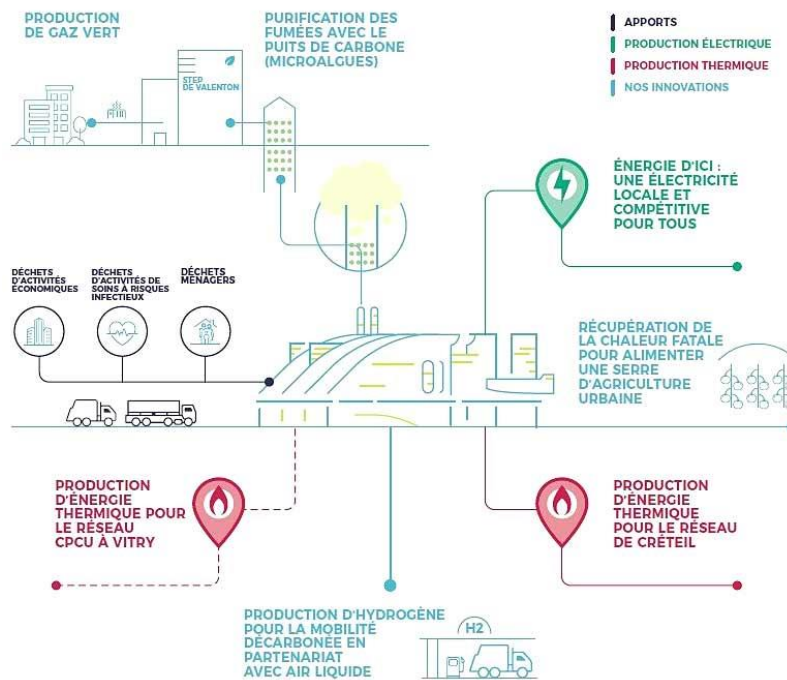
7.3.4 Un projet d'excellence : Valo'Marne à Créteil

Une nouvelle concession de 20 ans a été accordée à SUEZ pour l'exploitation du centre de valorisation des déchets de Créteil. Elle s'accompagne de travaux, de nouveaux projets et d'une charte d'excellence. En décembre 2017 le contrat de concession de travaux et d'exploitation de l'Unité de valorisation énergétique de Créteil a été confié à Valo'Marne, détenue à 75% par SUEZ et 25 % par TIRU, Filiale de DALKIA.

Une charte d'excellence a été signée début 2018 entre le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM), les Etablissements publics territoriaux de Grand Paris Sud Est Avenir, de Paris Est Marne & Bois, de Grand Orly Seine Bièvre et SUEZ. Elle formalisera les engagements environnementaux et sociétaux, permettra de répondre aux attentes citoyennes sur la qualité de l'air et favorisera l'insertion et l'emploi local ainsi que l'éducation à l'éco-citoyenneté. L'ambition est de valoriser et faire circuler plus et mieux une énergie locale et compétitive produite à partir de nos déchets.

Ainsi, le centre d'incinération prévoit de fabriquer de l'hydrogène pour les voitures, de l'électricité verte, de la chaleur pour le réseau urbain, de piéger du CO₂ dans un puits et encore de faire pousser des tomates en serre, tout en consommant moins d'eau et de gaz naturel, en créant des emplois locaux et en s'appuyant sur de l'ultra haute technologie.

Ainsi, dans le cadre d'un appel à projets de l'Ademe, le Syndicat d'énergie d'Ile de France SIPPAREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication), avec ses partenaires dont Valo'Marne, s'engagera dans une logistique de production d'hydrogène à partir de l'électricité produite sur le site de l'unité de valorisation énergétique. Cet hydrogène local alimentera des usages naissant en Ile de France : bus, utilitaires légers, bennes à ordures ménagères, taxis.



Le projet de l'Unité de valorisation énergétique de Créteil

7.4 La propreté urbaine

Les équipes de la propreté urbaine sont réparties sur différents lieux :

- Alfortville (rue du Capitaine Dreyfus) : logistique, direction, etc.
- Alfortville : 3 bases de cantonnerie
- Créteil : 8 bases de cantonnerie
- Limeil-Brévannes : 1 base pour Boissy-Saint-Léger et Limeil-Brévannes.

Les équipes de nettoyage travaillent du lundi au samedi (certaines missions sont également assurées le dimanche), ce qui permet notamment d'améliorer la collecte des corbeilles à papier et l'entretien de secteurs très fréquentés tels que les abords des stations de métro ou de RER, l'université, etc.

Des interventions spécifiques sont organisées pour assurer le nettoyage des marchés forains, les entrées de ville et sorties et entrées de voies rapides urbaines ainsi que l'enlèvement des feuilles mortes en saison, selon des plannings établis.

Une **formation régulière des agents** est assurée dans des domaines techniques tels que la conduite et l'entretien des engins, l'utilisation des produits chimiques ainsi que dans le domaine de la sécurité au travail comprenant l'apprentissage des gestes et postures et la formation de sauveteur-secouriste du travail. Des actions de formation personnelle sont aussi développées afin de permettre aux agents d'évoluer dans leur carrière.

Pour veiller à la propreté des secteurs et assurer l'encadrement des agents sur le terrain, les agents de maîtrise sont équipés de moyens de déplacement et de communication rapides : cyclomoteurs ou véhicules légers et téléphones portables.

Le parc est constitué de 120 engins et véhicules, dont certains sont électriques. L'accroissement du parc d'engins, ces dernières années, a rendu possible la mise à disposition de véhicules dits "mulets" destinés à faire face aux immobilisations des engins en cas de panne ou révision, et d'éviter de perturber le fonctionnement normal du service.

7.5 Développer le logement social et améliorer le parc immobilier bâti

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole du Grand Paris est compétente en matière de politique de l'habitat mais deviendra opérationnelle dès que le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) sera rendu exécutoire.

Dans l'attente, cette compétence continue à être exercée par GPSEA.

7.5.1 Développer le logement social

En 2018, les subventions votées ont atteint 785 000 euros pour 6 opérations nouvelles de construction de logements locatifs sociaux, principalement dans les communes les moins dotées en logement social.

A ces nouvelles opérations délibérées en 2018, il faut ajouter celles qui étaient en cours et ont été financées au budget 2018 pour près de 800 000 d'euros.

7.5.2 Améliorer le parc immobilier bâti

GPSEA a consacré près d'1,5 million d'euros de crédits à la réhabilitation énergétique du logement social.

Trois OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat) ont été conduites sur des secteurs géographiques identifiés : les quartiers Nord – Confluent à Alfortville, le Centre ancien à Boissy-Saint-Léger et le Clos-de-Pacy à Sucy-en-Brie. Les derniers travaux sont en cours sur les copropriétés des deux premières OPAH citées.

« A venir »

Le parc résidentiel de GPSEA (social et privé) représente 32 % de la consommation énergétique globale du territoire : sa réhabilitation constitue un levier important de transition énergétique. Aussi, GPSEA souhaite adapter son cadre d'intervention en engageant une étude pré-opérationnelle qui sera lancée en 2019. Elle ciblera des secteurs prioritaires et définira les dispositifs opérationnels adaptés.

7.5.3 Les aides au logement des plus démunis

- Participation au fonds de solidarité pour l'habitat, dispositif piloté par le Département pour faciliter l'accès au logement et le maintien des personnes et familles en difficulté : 40 016 euros.
- Subventions à deux résidences sociales : Résid'étape (35 logements) à hauteur de 9 605 euros et le Stendhal (96 logements) à hauteur de 22 867 euros
- Subvention au Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale géré par l'association Emmaüs dans le cadre du dispositif « un toit pour tous » à Créteil : 10 200 euros.

7.5.4 L'information sur le logement (ADIL)

GPSEA participe au financement de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) à hauteur de 2 300 euros en complément des participations communales et départementale. L'ADIL anime une plate-forme d'information, de conseil et d'orientation sur le logement pour les habitants des communes du territoire, notamment en matière de réhabilitation énergétique.

7.6 Renforcer la cohésion sociale et la solidarité

La politique de la ville vise à réduire les inégalités territoriales entre les quartiers et à favoriser l'égalité des chances entre les habitants. Elle intervient auprès des publics qui connaissent des difficultés socio-économiques.

En raison de ses effets positifs sur la cohésion sociale, **la politique de la ville est fortement liée au développement durable**. GPSEA s'engage ainsi avec détermination pour favoriser l'insertion sociale de ses habitants en soutenant les interventions et les projets des quatre missions locales du Territoire, de l'École de la Deuxième Chance, des structures d'insertion par l'activité économique, ainsi que d'autres associations œuvrant au plus près du terrain.

Le Territoire soutient et coordonne la mise en œuvre de plus d'une centaine d'actions dans le cadre de son rôle d'animateur des contrats de ville.

En matière de santé, l'action du Territoire en faveur de la cohésion sociale se décline au travers les subventions versées aux structures d'accueil médical initial, avec l'intégration depuis 2018 du SAMI de Limeil-Brévannes.

Dans le secteur de l'habitat, GPSEA œuvre à la cohésion sociale par le biais d'aides au logement des plus démunis en subventionnant notamment le Fonds de solidarité départemental pour l'habitat, ainsi que des structures intervenant dans le domaine de l'insertion par le logement.

7.6.1 Les Contrats de Ville

Exerçant de plein droit la compétence de la politique de la ville, **GPSEA est chargé de l'animation et de la mise en œuvre de deux Contrats de Ville :**

- Le Contrat de Ville « Plaine Centrale / Bonneuil-sur-Marne » qui concerne 7 quartiers prioritaires : Chantereine à Alfortville, Fabien à Bonneuil-sur-Marne, Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud, Les Bleuets et Petit Pré-Sablières à Créteil, Saint-Martin et la Hêtraie à Limeil-Brévannes.
- Le Contrat de Ville « Haut Val-de-Marne » qui concerne 2 quartiers : la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger et le Bois l'Abbé à Chennevières-sur-Marne.

En 2018, dans le cadre de la programmation d'actions de ces Contrats de Ville, 209 actions ont été déposées.

En complément des crédits spécifiques de l'Etat, GPSEA est intervenu au total à hauteur de 257 930 euros pour des projets, principalement portés par des associations locales dans les

quartiers prioritaires, en matière de développement de l'activité économique et de l'emploi, de prévention santé et d'éducation à la citoyenneté principalement.

7.6.2 L'insertion socio-professionnelle

Les Missions Locales ont pour objectif de favoriser l'emploi, la formation et l'information des jeunes de 16 à 25 ans à travers un suivi individualisé et l'accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne.

4 Missions locales interviennent sur le territoire : la Mission Locale Plaine Centrale du Val-de-Marne (qui couvre les communes d'Alfortville, de Bonneuil-sur-Marne, de Créteil et de Limeil-Brévannes), la Mission locale des Bords de Marne (commune de Chennevières-sur-Marne), la Mission Locale des Portes de la Brie (communes du Plessis-Tréville et de la Queue-en-Brie) et la Mission locale du Plateau Briard (communes de Boissy-Saint-Léger, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie et Villecresnes).

Au total, elles ont accompagné 5 871 jeunes en 2018 et ont bénéficié d'un soutien de 897 702 euros de GPSEA.

L'École de la 2^{ème} Chance (E2C) est une structure qui propose aux jeunes de 18 à 25 ans un parcours en alternance où se succèdent formations et stages en entreprises. Elle les accompagne dans la réalisation de leur projet professionnel et leur insertion dans un emploi ou une formation qualifiante. GPSEA est adhérent à l'E2C pour l'ensemble des villes. Membre du bureau de l'association, GPSEA lui verse une cotisation de 57 000 euros.

« Pôle compétences initiatives » est une association qui met en œuvre des politiques locales en matière d'insertion sociale, professionnelle et de développement économique. Elle porte notamment le dispositif PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) qui s'adresse aux personnes les plus éloignées de l'emploi et anime la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics. En 2018, le périmètre d'intervention de l'association, initialement centré sur Plaine Centrale et Bonneuil-sur-Marne, s'est élargi aux villes de Sucy en Brie et Chennevières sur Marne.

Par ailleurs, GPSEA a soutenu plusieurs autres structures d'insertion par l'activité économique et dispositifs visant à lever les freins à l'emploi.

GPSEA a également signé en 2017 avec la Société du Grand Paris une convention de partenariat pour le développement de l'emploi dans les chantiers du Grand Paris Express. A ce titre, l'Etablissement public territorial est chargé de mobiliser les acteurs de l'emploi locaux afin de former et positionner des personnes en recherche d'emploi sur ces chantiers. Les entreprises titulaires des marchés de travaux liés au Grand Paris Express ont en effet l'obligation de réserver au moins 5% des heures de travail à des publics en insertion. Sur notre territoire, cela représente 240 000 heures de travail.

Au 31 décembre 2018, 101 881 heures d'insertion avaient été réalisées, soit 42% de l'objectif.

Enfin, l'**EPT pilote l'Espace emploi du Plateau Briard**, créé à l'origine par la communauté de communes. En février 2018, il s'est installé dans les nouveaux locaux de GPSEA à Marolles-en-Brie. Il est depuis cette date animé par un conseiller emploi professionnel, appuyé de 6 accompagnateurs bénévoles, qui ont aidé jusqu'au 31 décembre 167 personnes en recherche d'emploi.

7.7 Une gestion durable des ressources naturelles

7.7.1 La gestion de l'eau potable

L'alimentation en eau potable sur le territoire du Grand Paris Sud Est Avenir, provient majoritairement d'un brassage d'eau de Seine et d'eau souterraine de la nappe des calcaires de Champigny.

La gestion de l'eau potable est une compétence territoriale. C'est donc GPSEA qui a repris les délégations de services publics pour la fourniture d'eau potable.

11 villes sont en gestion directe par GPSEA, avec une délégation de service public : Bonneuil-sur-Marne, Boissy-Saint-Léger, Créteil, Limeil-Brévannes, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres et Villecresnes.

Pour les autres villes, la distribution en eau potable est assurée par des syndicats :

- Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour les communes d'Alfortville et Chennevières-sur-Marne
- Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de l'Ouest Briard (SMAEP) pour les communes de La Queue-en-Brie et du Plessis-Trévisé
- Syndicat des Eaux de Santeny-Sevon pour la commune de Santeny.

7.7.2 L'assainissement

Gestion des réseaux d'eaux usées et pluviales

GPSEA exerce directement sa compétence sur 11 villes : les 7 communes de l'ex Haut Val-de-Marne, les 3 communes de l'ex-Plaine centrale et la commune de Bonneuil-sur-Marne.

Pour les autres communes, l'exploitation du service d'assainissement a été confiée au SYAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres).

Les réseaux d'eaux usées et pluviales constituent un enjeu majeur pour le Territoire, qui impacte directement sa capacité à faire face aux exigences du développement durable.

Leur gestion est assurée par la direction de la Voirie, de l'Eau Potable et de l'Assainissement, qui assure entre autres les missions suivantes :

- La surveillance, l'entretien, la réparation des réseaux d'assainissement et équipements annexes, la programmation et la réalisation des contrôles de conformité

- Les relations avec les usagers
- La programmation, le suivi des opérations de travaux d'assainissement
- Le suivi du contrat de délégation des services publics, des contrats de prestations de services et des marchés de travaux.

Inventaire du patrimoine assainissement

Sur le territoire de GPSEA, il existe deux types de systèmes d'assainissement collectif :

- Le système de collecte séparatif : il est assuré par deux canalisations, une pour les eaux usées (383,11 km) et l'autre pour les eaux pluviales (431,51 km).
- Le système de collecte unitaire : il est assuré par une seule canalisation collectant les eaux pluviales et les eaux usées (38 km).

Le réseau comprend près de 18 940 ouvrages annexes. Les postes de relevage ont pour rôle de relever les effluents lorsque les contraintes de pente ne permettent pas l'écoulement gravitaire. 40 postes de relèvement des eaux usées et 24 postes de relèvement des eaux pluviales sont dénombrés sur les 11 communes. Les 44 bassins de rétention jouent le rôle de régulation et de décantation des eaux de ruissellement et des eaux de pluie et permettent un meilleur contrôle des effluents tant en qualité qu'en quantité.

Les faits marquants en 2018

- Mise à jour du patrimoine

La connaissance du patrimoine assainissement du territoire est un élément important pour l'exploitation des ouvrages assainissement. L'année 2018 a été l'occasion de travailler sur la collecte des données patrimoniales.

- Diagnostic du réseau

En concertation avec le Département du Val-de-Marne, et le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), GPSEA souhaite réaliser un diagnostic global de son réseau d'assainissement. Celui-ci viendra en complément des schémas directeurs élaborés ou en cours d'élaboration et s'inscrit dans la dynamique de préparation des Jeux Olympiques 2024. GPSEA a passé un accord cadre de travaux pour ce projet.

- Signature du Contrat Marne Confluence 2018-2023

GPSEA a adopté le contrat d'actions trame verte et bleue du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence 2018-2023. Le SAGE devrait permettre de répondre aux défis majeurs de reconquête de la qualité des cours d'eau, l'adaptation au changement climatique, la préservation et la valorisation de l'eau et de la nature en ville et la prévention des risques d'inondation.

Toutes les données relatives à la compétence «assainissement» figurent dans un rapport annuel. [Lien vers le rapport : xxx](#)

Compte tenu des désordres répétés sur la ville de Sucy-en-Brie depuis 2016, GPSEA a demandé à la Métropole du Grand Paris, compétente en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) une étude hydrographique globale sur le Morbras ainsi qu'un entretien régulier pour garantir la continuité de l'écoulement. Le syndicat Marne Vive a également été sollicité en tant que pilote et animateur du SAGE sur notre territoire.

7.7.3 Le Massif de l'Arc boisé

Reconnu **réservoir de biodiversité** par le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) et le Plan vert régional, le Massif de l'Arc Boisé rassemble à la fois des milieux forestiers et aquatiques. Il abrite de nombreuses espèces animales remarquables et est aussi source de valorisation économique, avec une production de bois qui garantit la gestion durable de la forêt.

Ce Massif, constitué des forêts de La Grange, de Grosbois et de Notre-Dame, s'étend sur 16 communes et 3 000 hectares. Il est géré pour sa partie domaniale par l'Office National des Forêts (ONF) et pour sa partie régionale par l'Agence des Espaces Verts (AEV).

Afin de mener des actions en faveur de la protection et de la préservation de ce massif forestier, une 3^{ème} charte 2015-2020 a été élaborée grâce à une large concertation. Trois enjeux ont été définis :

- Une meilleure protection du massif de l'Arc boisé et de ses continuités écologiques
- Une gestion durable des forêts
- Un accueil du public respectueux de l'espace naturel.

Cette charte a été approuvée par GPSEA le 9 mars 2016.

Le comité partenarial, co-présidé par le Département du Val-de-Marne, le Département de la Seine-et-Marne et GPSEA, est le lieu central de gouvernance de la charte. Il est le lieu de suivi de l'avancement de la Charte. Il permet de débattre et de prioriser les actions tout au long de la mise en œuvre. Il se réunit deux fois par an et propose à ses membres deux à trois réunions thématiques optionnelles (visites sur site, conférences, échanges d'expérience sur les chartes forestières, ...).

A partir de 2018, GPSEA s'est investi dans trois groupes de travail :

- **Le groupe de travail Accueil** a pour mission, entre autres, de faciliter l'accès en forêt pour tous et d'améliorer les sentiers forestiers.
- L'objectif du **groupe de travail Déchets** est l'échange d'expériences et la mise en œuvre d'actions communes avec les collectivités, les organismes de collecte et l'ONF pour améliorer la collecte et le traitement des déchets et lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages en forêt et dans les lisières.

- **Le groupe de travail Animation** propose des animations au grand public tout au long de l'année sur différents thèmes comme la découverte des landes, des rapaces, des chauves-souris, des sorties photographiques autour des mares ou encore les visites d'un rucher.

« A venir »

GPSEA continuera de s'investir dans les groupes de travail de la 3^{ème} charte de l'Arc boisé et participera à la préparation de la nouvelle charte. Elle développera les contacts avec l'Office National des Forêts et l'Agence des Espaces Verts pour définir une stratégie territoriale forestière du massif de l'Arc boisé.

7.7.4 La production florale et arboricole

Grand Paris Sud Est Avenir dispose d'un Centre de production florale et arboricole composé de serres de culture pour les végétaux destinés au fleurissement des communes membres et d'une pépinière produisant vivaces, graminées, arbustes et arbres destinés à la végétalisation des espaces verts des communes de GPSEA.

Sur l'ensemble du site de production (1 hectare de serres plastique et 0,6 hectare de serres verre), près de 13 personnes produiront environ, près de **300 000 plantes annuelles**, et un peu plus de **250 000 plantes bisannuelles** issues à 80% de semis réalisés sur place en 2018. De plus, le centre de PFA a produit et fournit plus de 1 100 jardinières pour le fleurissement aérien des collectivités.

La pépinière de 5,5 hectares est entretenue par 6 personnes. Elle contient environ 380 arbres d'ornement et une centaine de conifères, 1 700 arbustes de pleine terre ainsi que plus de 52 000 plantes vivaces, graminées et fougères cultivées en hors sol. Toutefois, le centre horticole ne pouvant pas tout produire, il complète certaines commandes par le biais de marchés publics passés auprès de fournisseurs spécialisés (bulbes et rhizomes, plantes vertes, ...).

Le centre comprend également une serre dite d'orangerie de 700 m², destinée à hiverner en automne tous les végétaux frileux, attendant d'être replantés dans les villes au printemps suivant (bananier, papyrus, ...).

Elle abrite également de nombreuses plantes vertes destinées à la décoration des locaux de GPSEA ou aux manifestations.

Enfin, le centre horticole propose une offre pédagogique destinée à accueillir tout type de public, composé d'un jardin des 5 sens, de potagers sous diverses formes, d'un rucher et d'un espace de pique-nique.

« A venir »

GPSEA continuera à valoriser l'exemplarité du centre de production florale et arboricole. L'objectif est de faire certifier cet équipement et d'y développer des projets expérimentaux, telle la création d'une station d'épuration écologique. Par ailleurs, l'EPT a pour ambition de proposer une stratégie de verdissement de notre territoire, en fonction des potentialités offertes par ce centre.